

Conseil municipal du 28 novembre 2011 Interventions et votes EELV

D-2011/638 Classement sans suite de la procédure de Délégation de Service Public pour l'Auberge de Jeunesse Barbey.

>Intervention de Marie-Claude Noël :

Cette délibération est imprécise.

Après réception de deux candidatures, la ville a décidé de rejeter d'emblée la candidature conjointe de l'IFAC/LFAJ (IFAC : institut de formation, d'animation et de conseil ; LFAJ : Ligue française pour les auberges de jeunesse). L'IFAC est une association d'éducation populaire agréée par le ministère de la jeunesse et des sports ce qui constitue une garantie de sérieux.

La délibération n'apporte aucun argument au rejet de cette candidature.

Ensuite, aucun argument n'est donné sur le rejet final de l'autre candidat : l'association Foyer pour tous, il est simplement indiqué que *" l'équilibre financier global n'est pas atteint au travers de la seule exploitation du service délégué mais grâce à un transfert de charge d'une structure extérieure à la délégation. Cette situation découle d'une faiblesse de l'offre du candidat en matière de gestion et d'exploitation de l'auberge dans les conditions générales d'exploitation initialement prévues."*

On suppose que ces données étaient déjà données à la réception des candidatures.

Une grande attention devrait être portée à la gestion de cette auberge, près de la gare, une structure très importante pour une ville.

D'autres auberges de jeunesse en France fonctionnent très bien.

Pourquoi à Bordeaux ne parvient-on pas à rentrer dans le moule pour trouver une formule qui fonctionne bien ?

Abstention EELV, PS, PC

D-2011/640 Demande de la tenue d'un Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) extraordinaire par les syndicats CGT et CFDT à propos de produits d'entretien utilisés dans les écoles, crèches et au pôle sénior. Recours des représentants CGT du CHS. Autorisation de défendre

>Intervention de Patrick Papadato :

Cette délibération pose beaucoup d'interrogations :

Quelle est la procédure suivie au CHS qui amène la ville au tribunal administratif?

La moitié des membres avait demandé un CHS. Ceci est prévu au règlement intérieur du CHS. Or la ville refuse la tenue de ce CHS extraordinaire.

Autre interrogation : le CHS demande la suspension de l'utilisation des produits suspects. Cette décision a été actée par le CHS. Cela sous-entend que le produit a été utilisé sans protections particulières.

Enfin, ce problème illustre une forte contradiction avec l'agenda 21. La ville il y a quelques années avait choisi un produit bio, puis son utilisation a été abandonnée. Aujourd'hui, on suspend le produit qui pose problème.

Pourrait-on faire des sites test avant de généraliser un achat ?

Aujourd'hui pleins de produits bio dans les placards et bientôt pleins de produits bactéricides dans les placards.

Bien sûr, il faut trouver un équilibre entre exigence d'hygiène et respect de l'environnement et de la santé. Nous ne sommes pas spécialistes de ces questions mais c'est sûr qu'il existe des produits moins dangereux.

En tous cas, ce recours constitue une belle perte de temps de travail et d'argent.

Constance Mollat répond : Des agents ont eu des réactions cutanées au printemps. Ces lésions n'ont pas fait l'objet de constatations médicales. Il n'y avait pas de danger imminent, donc pas besoin de convoquer un CHS.

Le CHS a tout de même réagi : suspension du produit, achat d'équipements de protection, réflexion sur l'achat à venir des bactéricides.

Intervention de Marie-Claude Noël :

Aucune réponse n'a été fournie aux questions qui viennent d'être posées par le groupe. On avait des produits bio. Aujourd'hui on apprend que des produits dangereux sont employés.

On devrait continuer à utiliser des produits alternatifs. Il faudrait former les agents pour avoir une bonne utilisation des produits bio.

EELV, PS, PC abstention

D-2011/641 Fonds d'Intervention Local 2011. Affectation de subventions.

EELV, PS, PC Abstention

D-2011/654 Avenant à la convention « Culture partagée » signée le 6 octobre 2011. Régularisation de situation.

>> Intervention de Marie-Claude Noël :

Cette convention prévoit la participation de l'Etat à certaines manifestations culturelles bordelaises, notamment à hauteur 100000€ pour Evento.
Elle souhaite faire part de sa grande stupéfaction du fait que les expositions d'Evento qui se prolongent actuellement sont payantes.
Ceci lui semble mesquin que la gratuité de ces expositions ne se soit pas prolongée.
Si elles se prolongent, c'est pour qu'elles puissent être données à voir au plus grand nombre.

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2011/669 Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Illuminations de fin d'année et animations de Noël 2011. Demandes de Subvention présentées par les Associations de commerçants et d'artisans. Décision. Autorisation.

>> Intervention de Patrick Papadato :

Tout d'abord, il faut rappeler en préambule sur les illuminations de Noël au niveau national, quelques chiffres.
Chaque année, en France, selon l'ADEME, la puissance fournie pour les illuminations de Noël est estimée à 1300 MW : l'équivalent de la production d'un gros réacteur nucléaire ! (si $\frac{3}{4}$ sont utilisés pour les illuminations des particuliers, $\frac{1}{4}$ pour celles des collectivités.)
Ce débat que nous avons chaque année, n'est pas donc pas complètement futile dans la réflexion générale sur les économies d'énergie et surtout dans l'évolution des consommations énergétiques.
Surtout que si il y a un domaine où la ville peine à peser, c'est dans le domaine énergétique. Patrick Faucher l'a dit lui-même lors d'une réunion sur l'agenda 21.
Nous devons donc nous poser la question des économies possibles.

Il ne s'agit pas pour le groupe EELV de jouer les rabats joie en criant au gaspillage d'électricité, surtout en ces temps d'énergie chère et de recherche d'économies, même si ces dépenses électriques tombent dans une période de forte consommation.

Noël est une période festive, favorable à la convivialité et qui fait du bien au moral, ce dont on a bien besoin en ce moment.

Mais si les illuminations participent à la magie de Noël, on peut juste en appeler à être plus raisonnables.

Etre raisonnable, c'est faire en sorte de modérer les dépenses liées aux illuminations. Or à la lecture de cette délibération, on cherche la modération quand en un an la dépense de la ville passe de 73 000 à 83 000 euros soit une augmentation de 10 000 euros à la charge du contribuable bordelais.

De la même manière, on s'interroge sur les principes d'attribution des subventions : La délibération indique qu'une majoration de 10% pourra également être accordée aux projets d'installation permettant une réduction d'énergie consommée par rapport aux dispositifs des années antérieures.

Quand on étudie le tableau des subventions, il semble que ce système incite peu les associations à la modération.

Seules les associations Judaïque St Seurin et les commerçants de la galerie des grands Hommes restent stables d'une année sur l'autre.

Et seulement trois associations baissent leurs dépenses : la barrière judaïque et le centre commercial St Christoly ainsi que le quai des marques ...mais pour cette dernière association, il faut dire qu'avec 36 000 euros d'illuminations l'année dernière à eux tout seuls, ils sont certainement vu de la station spatiale internationale !

Pour ce qui est des autres associations, elles augmentent toutes leurs dépenses. 5000 euros de plus pour St Augustin, 4000 de plus pour les trois Conils, 2000 euros de plus en moyenne pour les autres.

N'est-il pas temps de revoir le système, en vue de le simplifier et faire que nous soyons dans la modération plutôt que dans la surenchère ?

En théorie, le pourcentage d'aide est relevé quand les illuminations conduisent à économiser l'énergie. C'est positif mais semble-t-il peu probant, quand on regarde le tableau des subventions.

Le groupe demande donc que de nouveaux critères plus « développement durable » soient pris en compte. Comme par exemple prenant en compte le pourcentage de réduction de la consommation électrique et conditionnant l'obtention de la subvention aux économies d'énergie procurées ?

Ce serait une mesure forte et incitative dans l'optique d'une ville durable.

Pour finir, Il faudrait donc au minimum

- éco conditionner les aides
- renouveler les luminaires raisonnablement (dans la limite du nécessaire, et pas dans la surenchère).

Car sur ce sujet, on a surtout envie de faire appel au **bon sens** :

Des sites sur Bordeaux ont été allumées dès lundi 21 novembre, ce qui ne rime pas à grand-chose : on n'est pas vraiment dans la magie de Noël et il est dommage que l'inauguration des festivités de Noël le vendredi 25 novembre, par le maire ne lance pas l'éclairage total de la ville. Les lumières, sur certains sites la semaine précédente n'étaient donc pas vraiment utiles, ni très écolos.

Du coup, on a aussi envie de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. Des villes proposent donc des améliorations :

- Strasbourg a supprimé une ampoule sur 3 de ses guirlandes
- D'autres réduisent la période des illuminations
- Besançon par exemple coupe l'éclairage public dans les rues où les illuminations de Noël sont allumées
- Ou encore, à Paris, le réseau des illuminations est séparé de celui de l'éclairage public, permettant ainsi de ne pas éclairer toute la nuit. «En général, les illuminations sont éteintes vers 23h ou minuit»

A une période de l'année où le chauffage fait exploser la consommation électrique et que la France importe souvent une énergie produite par des centrales à charbon, peu respectueuses de l'environnement, se poser la question des économies d'énergie pour les illuminations de Noël n'est pas inutile, ni idéologique mais reste dans le droit fil de notre agenda 21 qui peine sur la question énergétique.

EELV abstention

D-2011/670 Opération Urbaine Collective (OUC) de Bordeaux. Tranche 2. Demande de financement par le fonds FISAC. Décision. Autorisation.

>> Intervention de Marie-Claude Noël :

Le groupe est favorable à cette OUC.

Mais Marie-Claude Noël n'a pas bien compris les propos de Jean-Charles Bron. Celui-ci semble en effet dire que seule la ville est engagée. En réalité, de nombreuses OUC existent en France. De plus, la part financée par la ville est de 20% ; il y a d'autres partenaires : la CCI, la Chambre des métiers, des entreprises etc.

Concernant les actions financées, le groupe est d'accord avec un certain nombre d'entre elles : accessibilité aux handicapés, technologies de communication, aide à la rénovation thermique.

Il faut tout de même mentionner, concernant les actions relevant du développement durable, deux actions :

- éco-défis Les commerçants sont incités à réaliser des gestes éco responsables dans le cadre de leur commerce, avec un système de labellisation
- développer l'artisanat du bâtiment sur le marché de la rénovation thermique du bâti ancien.

Cette action d'accompagnement est vraiment à développer ; Mais on peut critiquer le budget qui est alloué à ces actions : 4000€ pour chacune de ces actions :

4000 euros sur l'ensemble du secteur de l'artisanat c'est très peu.

4000 euros sur un budget global de 2 millions d'euros tout compris c'est trop peu.

On peut avoir une interrogation sur le greenwashing, l'implication réelle en terme de développement durable de l'OUC.